

Ordonnances du tribunal

Les tribunaux de droit de la famille peuvent rendre des ordonnances domestiques pour assurer votre protection. Les personnes qui peuvent demander des ordres incluent :

- Conjoints ou ex-conjoints
- Partenaires ou ex-partenaires
- Personnes ayant des enfants ensemble
- Personnes entretenant une relation
- Si vous avez un enfant adulte violent
- Deux parents vivant ensemble dans une relation non contractuelle

Une ordonnance domestique empêche un·e agresseur·se :

1. d'utiliser ou de menacer d'utiliser la violence à l'encontre d'une victime ou des personnes à sa charge, ou de se comporter d'une manière qui les effraie ;
2. d'observer ou de se rendre au domicile d'une victime ou d'une personne à charge ;
3. de suivre ou de communiquer (y compris par des moyens électroniques) avec une victime ou une personne à charge.

Types d'ordonnances du tribunal

Ordonnance de protection

Valide jusqu'à ce que le tribunal émette une ordonnance de sécurité/d'interdiction.

Ordonnance de sécurité

Jusqu'à 5 ans de validité.

Ordonnance d'interdiction

Jusqu'à 3 ans de validité – les ordonnances d'interdiction sont assorties d'une condition supplémentaire : si l'agresseur·se habite avec la victime, il lui faut quitter le domicile, et il lui est interdit d'y entrer jusqu'à l'expiration de l'ordonnance.

Pour plus d'informations sur les ordonnances du tribunal :



www.garda.ie



Contactez votre Garda locale



Pour trouver le poste de police le plus proche de chez vous, veuillez scanner ce code :



Autres services d'assistance

Si vous êtes confronté·e à l'un de ces comportements ou si vous vous inquiétez pour quelqu'un d'autre

Scannez ce code pour trouver les services de soutien aux femmes par comté :



Women's Aid
1800 341 900

Ligne d'assistance nationale gratuite disponible dans plus de 200 langues, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.



Men's Development Network
1800 816 588

Lundis et mercredis de 10 h à 18 h
Mardis et jeudis de 12 h à 18 h
Vendredis, samedis et dimanches et jours fériés de 14 h à 18 h.



Rape Crisis Centre
1800 77 88 88

Ligne d'assistance téléphonique pour les victimes de viol disponible dans plus de 200 langues, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7



Childline
1800 66 66 66

Ligne d'assistance téléphonique nationale pour les enfants 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7



Men's Aid
(01) 554 3811

Ligne d'assistance confidentielle nationale Du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h



Safe Ireland
www.safeireland.ie



www.whatwouldyoudo.ie



Violence familiale et conjugale
AN GARDA SÍOCHÁNA

Vous n'êtes pas seul·e.
Nous sommes à votre écoute.
Nous sommes là pour vous aider.



Pour plus d'informations sur les violences domestiques, consultez le site garda.ie ou scannez le code QR ci-dessous.



Si vous avez besoin d'aide, si vous êtes en danger immédiat ou si vous avez besoin de Gardaí, composez le 999 ou le 112.



Assurer la sécurité des personnes



www.garda.ie

Qu'est-ce que les violences familiales et conjugales ?

Le soutien et la protection des victimes de violences domestiques est une priorité pour An Garda Síochána.

Les violences conjugales et familiales peuvent prendre plusieurs formes : physique, sexuelle, émotionnelle, psychologique, financière ou en ligne/numérique.

Elles peuvent se produire entre les membres d'une même famille. Elles peuvent impliquer un·e partenaire, ou ancien·ne partenaire, peu importe le genre ou la sexualité des personnes impliquées. Elles peuvent se produire au sein de couples mineurs.

Une femme sur quatre et un homme sur sept sont victimes de violences domestiques.

Vous inquiétez-vous au sujet d'un·e proche ou d'un·e collègue ?

ÉCOUTER	CROIRE
RASSURER	SOUTENIR

Lorsqu'une personne se confie à vous au sujet de violences subies, ne changez jamais votre comportement à l'égard de l'agresseur·se, car cela pourrait exposer la victime à un plus grand danger.

Êtes-vous victime de violences conjugales ?

- Vous avez peur de votre partenaire ? Votre partenaire vous intimide ?
- Votre partenaire s'empporte facilement, utilise la violence ou menace de l'utiliser contre vous ou vos enfants ?
- Lui arrive-t-il de vous menacer de se suicider si vous partez ?
- De vous rabaisser, de vous dégrader, ou de vous humilier ?
- Avez-vous l'impression d'être isolé·e de votre famille et de vos amis ? Votre partenaire fait preuve de jalousie envers vos amis ou lorsque vous parlez à d'autres personnes ?
- Votre partenaire contrôle vos activités quotidiennes, vos finances, vos mots de passe, vos e-mails ou vos comptes de réseaux sociaux ?
- Arrive-t-il que votre partenaire vous oblige à avoir des rapports lorsque vous n'en avez pas envie ? Lui arrive-t-il de vous imposer des exigences sexuelles qui ne vous conviennent pas ?



Indicateurs de risque accru :

- Comportement coercitif et contrôlant
- Traque
- Agression - physique ou sexuelle
- Strangulation ou étouffement
- Utilisation d'armes
- Violences pendant la grossesse
- Tuer un animal de compagnie
- Menaces de suicide ou de meurtre envers la victime ou ses enfants
- La victime quitte ou se prépare à quitter la relation

Si vous avez besoin d'aide, si vous êtes en danger immédiat ou si vous avez besoin de Gardaí, composez le 999 ou le 112.



Services d'assistance

Si vous êtes confronté·e à l'un de ces comportements ou si vous vous inquiétez pour quelqu'un d'autre, il existe dans tout le pays des services d'aide aux victimes de violences domestiques, pour les hommes et les femmes, qui peuvent vous conseiller sur une planification sécurisée, apporter un soutien aux victimes et vous aider à demander des ordonnances judiciaires.

Si vous êtes un homme ou une femme victime de violences domestiques ou sexuelles, il existe une application spécifique appelée Bright Sky qui fournit des informations sur les violences domestiques et les services d'assistance disponibles au niveau national.

